

La REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE DIONS

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 février 2016

L'an deux mil seize et le 19 février à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc Gibert, Maire.

Etaient présents : GIBERT Marc, RAYMOND Nicole, BOUCOIRAN Jérôme, BOURDON Bernard, FRICON Marceau, AUBONNET Julien, VERDALLE Jean, MICUCCI Michaël, FOURNIOL Madeleine, ROUQUETTE Sébastien CHABERT Patrick, VEDRINE Joffrey, VINCENT André

Absents et excusés : DINIAKOS-ROUVIER Bernadette

A donné pouvoir : DINIAKOS-ROUVIER Bernadette à..... VERDALE Jean

Secrétaire de séance : RAYMOND Nicole

Présentation du projet des travaux sur la Braune, par Mr G MATHIEU représentant le bureau d'études BRL.

Les travaux pourront se faire en juin / juillet 2017.

La séance est ouverte à 20h45

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 janvier 2016.

UNANIMITE

I) Délibération, à la demande du Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard (SMD Gard) pour l'adhésion de la ville de Bagnols à ce syndicat.

POUR : 13

ABSTENTION : 1

II) Délibération, à la demande de Monsieur le Préfet pour l'adhésion de la commune au SIVU des Garrigues. Il en coûtera à la commune 800 € par an pour la surveillance des deux pistes DFCI.

Il y a des travaux d'entretien, il en coûtera 20% à la commune.

- Sébastien ROUQUETTE demande si on connaît la position des autres communes.

- Marc GIBERT affirme que **non**
- Joffrey VEDRINES interroge sur ce que cela apportera à la commune
- Marc GIBERT dit qu'ils entretiendront les pistes DFCI
- Bernard BOURDON ajoute qu'ils cherchent à s'agrandir. Ils ne donneront pas les cartes aux pompiers et que ce sont eux qui décident des travaux.

POUR : 1 ABSTENTIONS : 3 CONTRE : 10

III) Délibération, pour la signature de la convention de gestion de la tarification solidaire dans le cadre des transports de Nîmes Métropole, avec la création d'une régie de recettes.

- Jean VERDALLE souligne qu'il s'agit de transférer aux communes la part sociale accordée aux usagers des transports.
- Patrick CHABERT ajoute que cette décision est imposée aux communes.
- Marc GIBERT explique que le projet doit permettre de réduire les coûts compte tenu des économies à réaliser sur le budget transport ; la participation des usagers est une des moins élevées au regard des autres agglomérations ; il sera demandé au personnel et au prestataire de participer aussi à la réduction des coûts.
- Jean VERDALLE explique que cette décision ne prend en compte que l'aspect économique du problème, en écartant l'aspect social.

POUR : 1 ABSTENTIONS : 3 CONTRE : 10

IV) Délibération, pour la signature de la convention avec l'INSEE concernant la dématérialisation des actes d'Etat Civil, avis électoraux et recensement.

- Jean VERDALLE précise qu'on a le logiciel gratuitement.

UNANIMITE

V) Délibération, pour la signature de la convention avec le centre de gestion, pour la gestion des archives municipales.

- Jean VERDALLE précise que le coût est de 250 € la journée pour une personne qui fait un constat et propose un plan de travail.
Le local n'est pas aux normes ; par rapport à ce qu'elle va dire on verra ce qu'on peut faire.

UNANIMITE

VI) Délibération, pour l'attribution d'une aide financière pour un projet lié à un apprentissage professionnel d'un jeune de la commune.

- Sébastien ROUQUETTE précise qu'il s'agit d'un établissement privé largement financé par la région.
- Jean VERDALLE remarque que ce n'est pas un projet humanitaire. C'est un voyage de fin d'année.
- Nicole RAYMOND ajoute que la mairie gère de l'argent public et que cet établissement reçoit aussi de l'argent de la CCI.

CONTRE : 11 ABSTENTIONS : 3

VII) Délibération, concernant la sécurisation du taux du prêt Caisse d'Epargne engagé en 2004 pour les travaux de l'église.

La municipalité en 2004 avait négocié un taux variable euribor + 0,180%

Dans le cadre d'une discussion de renégociation du prêt la banque propose de le remplacer par un taux fixe de 0,42%.

La prise de risque était faible par rapport à l'évolution de l'euribor il est proposé le statuquo, maintenir le taux variable.

POUR : 7

ABSTENTIONS : 3

CONTRE : 4

Communication de Mr le Maire aux élus

En juillet 2015 j'ai fait part, sûrement de façon maladroite, de ma fatigue liée aux problèmes relationnels entre certains élus. J'ai demandé que l'apaisement s'installe dans l'équipe municipale.

Je dois le dire, jusqu'à la veille de la reprise fin Août, j'hésitais à continuer.

Un fait particulier, inscrit dans la dynamique municipale, a permis de me relancer ; je ne le regrette pas.

Bientôt 6 mois viennent de se dérouler ; je ne vois aucun changement. Je sens même à mon rencontre un certain nombre d'attitudes visant à créer de l'instabilité, sous des formes parfois inacceptables.

Je ne vais pas tout reprendre ; chacun sait très bien de quoi est faite la vie municipale, le fonctionnement d'une équipe.

Il peut y avoir des tensions, des incompréhensions..... mais cette façon de traîner en permanence ce qui ressemble parfois à de la haine est, pour moi, insoutenable.

Donc sur ce plan là, de la gestion des personnes et du groupe, je reconnais mon échec.

Le deuxième aspect qui m'interroge c'est l'obsession qu'une grande partie du groupe démontre autour du projet d'urbanisation. Pour cadrer le débat, j'ai proposé une procédure de travail d'information de façon à ce que chacun puisse imaginer ce que pourrait être le futur document d'urbanisme. Des réunions se sont tenues, d'autres sont à venir ; je ne maîtrise pas les dates.

C'est quoi cette frénésie ? Dès que nous aurons suffisamment d'éléments nous voterons un projet en Conseil Municipal. A quoi servent les pressions de tout bord ? Pour qui les intérêts ? Je comprends la frustration possible pour certains de ne pas voir un aboutissement concret. Mais soyons réalistes, depuis le 10 octobre 2014, enfin pour ce qui me concerne, l'actualité, prégnante certes, c'est la réparation, donc du temps, de l'argent, des responsabilités..... Et de cela je n'en entends que très peu parler, hormis les élus les plus concernés. Elle est où l'urgence ? Tous les prétextes sont évoqués ; avec sincérité ?

Je souhaiterais que nous nous souvenions tous que nous sommes des élus, ce n'est pas rien ; assurons nous que l'intérêt général est bien notre objectif.

Pour ma part, je considère que nous nous en sommes éloignés. Il va de soi que ma responsabilité est engagée, je n'ai pas su garantir cet objectif-là. Je reconnais mon échec.

Deux échecs, sur deux points essentiels, la vie du groupe d'élus et la vision de l'intérêt général, c'en est trop ; je ne veux surtout pas engager les administrés dans une ambiance de désordre et d'insécurité. Ils l'ont déjà vécu récemment, c'est assez.

Aussi j'ai décidé de démissionner de ma fonction de maire ; je resterai conseiller municipal puisque, si mes souvenirs sont bons, j'ai été élu au 1^{er} tour. Je vous communiquerai ma lettre adressée à Mr le Préfet.

Marc GIBERT

Questions diverses :

Le personnel :

- Jérôme BOUCOIRAN précise que l'entretien avec Mme Carine NOVACK a débouché sur le renouvellement de son contrat en tant que stagiaire.
Il reste Mme Sabine MOSCA à titulariser.
Le contrat de Mr SAUSSINE Denis est prolongé jusqu'au 31 août 2016.
- Nicole RAYMOND s'interroge sur le maintien des effectifs de l'école ?
- Marc GIBERT rend-compte du conseil d'école en insistant sur le cadre sécuritaire. Il faut que le portail soit fermé à 8h30 et pendant la durée de la classe et annonce les travaux prévus (porte de secours à remettre en état, régulation du chauffage, réduction du mur à l'arrière de l'école).
- La commission finances n'a pris aucune décision quant aux orientations à donner pour le budget.
- La commission communication propose de confier à une entreprise l'élaboration du site internet.
- Jean VERDALLE précise qu'une architecture du site a été proposée, il faut qu'elle soit avalisée par le conseil.
- Les travaux concernant l'électricité (place Brot, rue du Fort) s'élèvent à 46 700 €.
- Intervention de Judith PARENT pour un souci d'encadrement des enfants pendant les activités périscolaires.
- Marc GIBERT fait état de parents qui accompagnent toute demande, de la menace de retirer leur enfant de l'école.
- Lecture d'une lettre de Mme DA SILVA Otilia concernant les nouveaux compteurs électriques « Linkie » et des compteurs d'eau « Gaspar ». Elle souhaite alerter le conseil sur leur dangerosité et demande à celui-ci d'informer la population.
- Lecture d'une lettre de Mme Françoise MARION concernant les limites des parcelles AH 377 et AH 378 au Moulin à Vent. Elle souhaite un bornage du chemin pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Elle souhaite que l'expert soit informé de sa requête.
- Lecture d'une lettre de la Diane Dionsoise (association de chasse) réitérant sa demande d'un local municipal pour traiter la venaison.

- Lecture d'une lettre de Mr Sébastien ROUQUETTE demandant l'autorisation d'éclaircir les bois de la parcelle AP 209 qui est communale, et ce dans un souci de prévention de feux de forêt.
- Lecture de la lettre d'Agnès. BRUNET concernant l'indemnisation des commerçants suite aux travaux sur la RD 22. Il appartient aux pétitionnaires d'apporter la preuve de l'existence d'un préjudice, il doit être chiffré et prouvé, et définir le lien de causalité.

Fin de séance : 23h30

Le Maire
Marc GIBERT

Le secrétaire de séance
Nicole RAYMOND